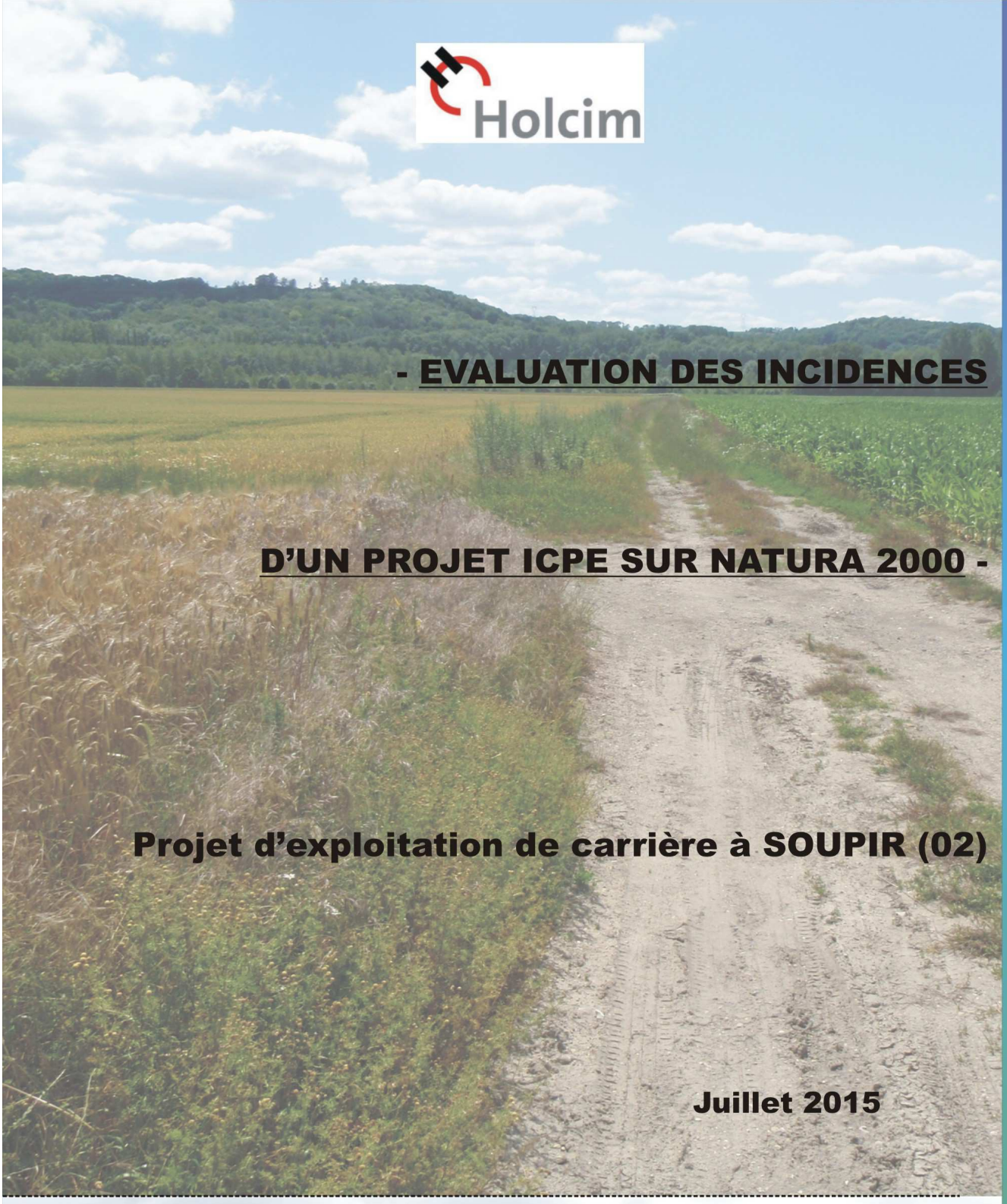

- EVALUATION DES INCIDENCES

D'UN PROJET ICPE SUR NATURA 2000 -

Projet d'exploitation de carrière à SOUPIR (02)

Juillet 2015

GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS

Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80

bureau.etudes@geogram.fr

Intitulé de l'étude

Evaluation des incidences d'un projet ICPE sur Natura 2000 : projet d'exploitation de carrière à Soupir (02)

Destinataire de l'étude

Holcim

Réalisation de l'étude

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME
16 rue Rayet-Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

Coordination et rédaction

Damien LECOMPTE – Pôle Environnement

SOMMAIRE

INTRODUCTION 7

I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE 8
1.1. Échelon européen 8
1.2. Échelon national 8
1.3. Caractéristiques du dossier d'évaluation des incidences 9

II. OPÉRATION, PLAN, PROGRAMME, AMÉNAGEMENT SOUMIS A L'ÉTUDE 11
2.1. Présentation du site 11
2.2. Caractéristiques générales du projet d'exploitation 11

III. SITES NATURA 2000 EXISTANTS À PROXIMITÉ DU PROJET 14
3.1. Préambule 14
3.2. Méthodologie 14
3.3. Cartographie des sites Natura 2000 15
3.4. Sites Natura 2000 retenus dans le cadre de l'évaluation 16
3.4.1. Site d'Intérêt Communautaire "Collines du Laonnois oriental" 16
3.4.2. Site d'Intérêt Communautaire "Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin" 18
3.4.3. Approche simplifiée de la Zone Spéciale de Conservation des "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois" 20
3.5. Sites Natura 2000 non retenus dans le cadre de l'évaluation 22
3.5.1. Zones Spéciales de Conservation (ou Sites d'Intérêt Communautaire) 22
3.5.2. Zone de Protection Spéciale 22

IV. INCIDENCES DU PROJET D'EXPLOITATION SUR LES HABITATS DES SITES NATURA 2000 24
4.1. Préambule 24
4.2. Incidences directes 24
4.3. Incidences indirectes 24

V. INCIDENCES DU PROJET D'EXPLOITATION SUR LES ESPÈCES DU SITE FR 2200395 25
5.1. Espèces prises en compte 25
5.2. Incidences du projet d'exploitation sur les deux espèces retenues 26
5.2.1. Incidences sur les individus en hibernation et sur la cavité d'hibernation 26
5.2.2. Incidences potentielles sur les individus en déplacement au niveau du projet d'exploitation 27

VI. INCIDENCES DU PROJET D'EXPLOITATION SUR L'ESPÈCE DU SITE FR 2200396 28

VII. INCIDENCES DU PROJET D'EXPLOITATION SUR LES ESPÈCES DU SITE FR 2200399 29

VIII. CONCLUSION 30

IX. MÉTHODOLOGIE 32
7.1. Auteur de l'étude 32
7.2. Méthodologie 32

IX. ANNEXES 33

Liste des figures

Figure 1 : Plan de remise en état du site après exploitation (à gauche) et scénario alternatif (à droite) 12
Figure 2 : Localisation du projet ICPE 13
Figure 3 : Localisation des sites Natura 2000 les plus proches du projet d'exploitation 15

Photographies de la page de garde : site du projet d'exploitation

INTRODUCTION

La société HOLCIM GRANULATS exploite des carrières de roches meubles en Champagne-Ardenne et en Picardie, notamment à Soupir, village axonais localisé en rive droite de l'Aisne, à l'est de Soissons.

En amont d'un projet de demande d'autorisation d'exploitation relevant du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement[1] et localisé à Soupir, la société HOLCIM GRANULATS nous a confié la réalisation d'une évaluation des incidences de ce projet vis à vis des sites Natura 2000 les plus proches.
Cette mission s'inscrit parallèlement à l'élaboration du DDAE.

La réglementation en vigueur nécessite en effet que soit réalisée une évaluation des incidences générées par un tel projet sur les intérêts protégés par les zones Natura 2000 les plus proches.
Dans le cas présent, le projet d'exploitation ne se superpose à aucun site Natura 2000 existant et le plus proche est distant d'environ 8 kilomètres.

L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est proportionnée à l'activité envisagée et aux enjeux.
Le présent dossier constitue une évaluation préliminaire comprenant une présentation du projet, accompagnée d'une carte permettant de le localiser par rapport au réseau des sites Natura 2000.
Nous évaluons ensuite s'il existe ou non dans le cadre de la procédure ICPE des atteintes aux objectifs de conservation du site Natura 2000 retenu dans le cadre du dossier.

[1] ICPE

I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si un projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation d'un site Natura 2000. Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés.
La présente étude porte sur l'évaluation des incidences que pourrait avoir le projet d'exploitation de matériaux alluvionnaires à Soupir sur les intérêts protégés dans le cadre du réseau Natura 2000. Les caractéristiques principales de ce projet sont décrites au chapitre suivant.

1.1. Échelon européen

L'évaluation des incidences sur l'environnement des projets publics et privés a été imposée aux États membres de la communauté européenne par la directive du Conseil 85/337/CEE du 27 juin 1985, elle-même modifiée à deux reprises par la directive 97/11/CE du 3 mars 1997 et par la directive 2003/35/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 26 mai 2003. La directive du 27 juin 1985 modifiée prévoit une obligation d'évaluation préalable des actes autorisant certains projets publics et privés susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.
Par ailleurs, la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite "Directive Habitat", édite des prescriptions concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle vise à contribuer au maintien de la biodiversité dans les États membres et met en place le réseau Natura 2000, plus vaste réseau écologique du monde. Ce réseau est constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées par les États membres au titre de cette même directive et de Zones de Protection Spéciale (ZPS) instaurées au titre de la Directive 79/409/CE dite "Directive Oiseaux".

1.2. Échelon national

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la directive communautaire "Habitats", en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme mise en œuvre par les textes législatifs et réglementaires suivants :

- ✓ la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale (art 13) ;
- ✓ le décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- ✓ la loi "Grenelle II" du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (art.125) ;
- ✓ le décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

La prise en compte spécifique des sites Natura 2000 dans des programmes ou projets de travaux est ainsi définie par les articles L. 414-4 et L. 414-5 de la partie législative et R. 414-19 à R. 414-26 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement.

1.3. Caractéristiques du dossier d'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences est proportionnée à l'activité envisagée et aux enjeux.
Le dossier peut s'articuler en trois parties :

➔ **un pré-diagnostic comme évaluation préliminaire comprenant** :

- *a minima*, une présentation simplifiée de l'activité, accompagnée d'une carte permettant de localiser le projet d'activité par rapport au réseau des sites Natura 2000 et un exposé argumenté des incidences susceptibles d'affecter les différents sites ;
- lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est ajouté.

L'exposé argumenté intègre aussi une description des contraintes déjà présentes sur la zone affectée par le projet d'activité.

Note : à ce stade du dossier, s'il y a absence d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, l'évaluation des incidences s'achève.

C'est le cas pour le présent dossier.

S'il résulte de l'analyse que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après leur réalisation, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier avec :

➔ **un diagnostic mentionnant :**

- en détail les sites Natura 2000 pouvant être affectés en fonction de la nature et du degré d'impact des nuisances ainsi que les différents effets de l'activité sur le ou les sites : permanents ou temporaires, directs ou indirects, cumulés avec d'autres activités portées par le demandeur ... ;
- les mesures de correction afin de réduire ou d'atténuer lesdits effets en estimant les dépenses correspondantes et en explicitant les éventuels effets dommageables résiduels du projet après la mise en œuvre de ces mesures.

  Note : à ce stade, le dossier peut être conclu s'il n'y a pas d'effets notables dommageables résiduels.

Si, malgré les mesures de correction prévues, des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites ont été désignés sont toujours identifiés, il est adjoint au dossier :

➔ **un justificatif du projet et des mesures compensatoires précisant :**

- les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autres solutions alternatives satisfaisantes (analyse des différentes variantes du projet envisagées et de leur mise en oeuvre …) ;
- les raisons impératives d'intérêt public justifiant la réalisation de l'activité ;
- le détail des mesures compensatoires prévues afin de suppléer aux effets dommageables et maintenir la cohérence globale du réseau, ainsi que l'estimation de leur coût et les modalités de leur financement.

II. OPÉRATION, PLAN, PROGRAMME, AMÉNAGEMENT SOUMIS A L'ÉTUDE

La présente expertise concerne une procédure d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

2.1. Présentation du site

Le périmètre du projet se situe dans la vallée de l'Aisne, au Sud de la commune de Soupir (Aisne). Ici, les secteurs les plus humides qui bordent la rivière sont occupés par des boisements alluviaux souvent accompagnées de peupleraies, tandis que les terres restantes sont dédiées à l'agriculture (maïs, céréales, colza).
Vestige de carrières plus anciennes, la vallée de l'Aisne est également ponctuée d'étangs.

2.2. Caractéristiques générales du projet d'exploitation

La société HOLCIM GRANULATS souhaite exploiter une carrière alluvionnaire sur la commune de Soupir. Le projet couvre un périmètre de 64,83 ha, dont 46,63 ha seront soumis à extraction pour une production moyenne 170 000 m^3 par an.

Son exploitation est prévue pour une durée de 7 ans, auxquels s'ajoutent :

- une année préalable à l'exploitation dédiée à la recherche archéologique préventive ;
- une année pour finaliser la remise en état du site en fin d'exploitation.

Elle comporte 3 phases :

1/ Préparation : Décapage sélectif de la terre arable et des stériles inexploitables sous-jacents, au moyen d'une pelle hydraulique. Les terres arables seront stockées, sous forme de merlons périphériques. Les stériles seront chargés dans des dumpers avant d'être stockés au Nord, dans le secteur où le PPRI permet le stockage de matériaux quelle que soit la période de l'année, ainsi que sous forme de digues parallèles au cours de l'Aisne en vue de l'aménagement final d'un bassin écrêteur de crues.

2/ Exploitation : L'extraction des matériaux sera réalisée, en eau ou à l'air libre selon le niveau de la nappe, au moyen d'une pelle hydraulique. Les matériaux extraits seront d'abord stockés 3 jours en bordure de la fouille pour permettre leur égouttage – cela représente un maximum de 8 000 tonnes. Puis, ils seront amenés par dumpers jusqu'à la trémie du tapis de plaine qui les acheminera au site de traitement, de l'autre côté de la RD 925.

3/ Remise en état : Une partie des excavations résultant de l'exploitation sera remblayée à l'aide des stériles de découverte, avant d'être recouvertes d'une couche de terre végétale issue du décapage préalable du site. La partie centrale, non remblayée, laissera place à un plan d'eau de 27 ha qui sera cerné de digues (façonnées à l'aide des stériles de décapage), afin d'aménager un bassin écrêteur de crues[2]. Ses berges seront mises en forme de sorte à maximiser la biodiversité et seront plantées d'hélophytes locales. L'intégration paysagère des digues (hautes de 5 à 6 m) sera assurée par leur ensemencement en espèces herbacées et, surtout, par la plantation de haies vives à leurs pieds. Les secteurs émergés au sein du bassin écrêteur de crues seront ensemencés avec des espèces adaptées aux zones humides.

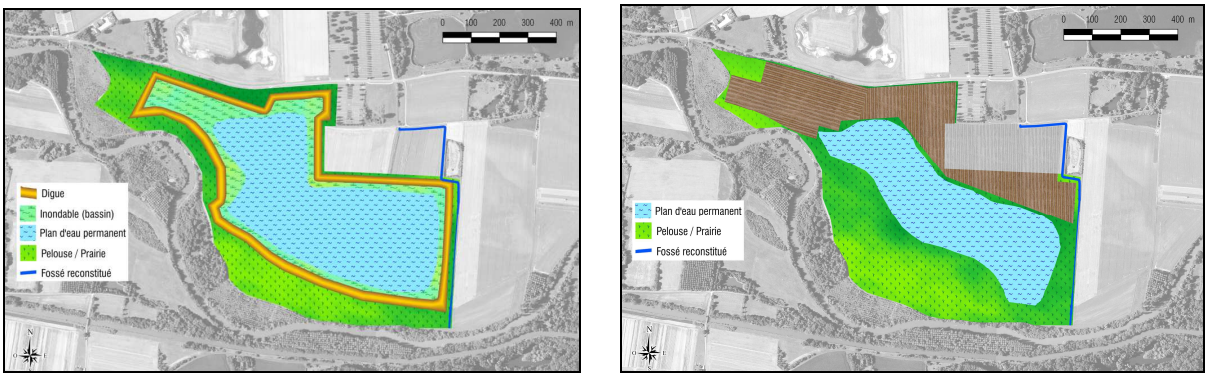

Figure 1 : Plan de remise en état du site après exploitation (à gauche) et scénario alternatif (à droite)

L'aménagement d'un bassin écrêteur de crues dépend d'une Déclaration d'Utilité Publique ou d'un Projet d'Intérêt Général - procédure n'étant pour l'heure pas validée. C'est pourquoi un deuxième scénario de réaménagement a été envisagé dans le cas où l'Entente Oise-Aisne n'obtiendrait pas les autorisations nécessaires à l'exploitation du bassin écrêteur de crues. Dans ce second scénario, les digues seront reprises pour remblayer un peu plus le plan d'eau résiduel (qui ne ferait plus que 20 ha) et les terres seront rendues à l'usage agricole : cultures au nord du plan d'eau et prairie de fauche au sud.

→ *La localisation du projet est proposée sur la figure 2 page suivante.*

[2] Afin de ne pas faire obstacle à d'éventuelles crues de l'Aisne, les digues perpendiculaires au tracé de la rivière seront aménagées en toute fin d'exploitation, conformément au PPRI.

Figure 2 : Localisation du projet ICPE
Fond de plan : IGN / Geoportail

III. SITES NATURA 2000 EXISTANTS À PROXIMITÉ DU PROJET

3.1. Préambule

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Il est composé des sites relevant de :

- la directive européenne 92/43/CEE dite "Directive "Habitats" : elle identifie les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) préalablement à leur désignation en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ;
- la directive européenne 79/409/CE dite "Directive Oiseaux", qui désigne les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

LE PROJET D'EXPLOITATION N'INTERSECTE AUCUN SITE NATURA 2000 :

- **la ZPS la plus proche est située à plus de 15 kilomètres du projet ;**
- **la ZSC la plus proche est située à environ 7,8 kilomètres du projet.**

3.2. Méthodologie

Pour la Picardie, un mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 a été réalisé (DREAL) : des tableaux de synthèse des méthodologies d'inventaire et de caractérisation des habitats par espèce d'intérêt communautaire ont été élaborés.

***Pour chaque espèce ayant justifié la désignation d'un site Natura 2000 (ZSC ou ZPS), une aire d'évaluation spécifique est définie, prenant en compte les rayons d'actions et les domaines vitaux de chacune**.*

Ce document sert de référence pour nos évaluations d'incidences : nous prenons en compte les aires d'évaluation spécifique pour justifier du choix des sites Natura 2000 retenus ou non retenus dans le cadre de l'évaluation.

Les descriptions et informations relatives aux sites Natura 2000 décrits dans le dossier sont reprises des Formulaires Standard de Données (site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel - www.inpn.mnhn.fr) et du site Internet dédié à Natura 2000 en Picardie (www.natura2000-picardie.fr).

3.3. Cartographie des sites Natura 2000

La figure ci-dessous permet de visualiser le projet d'exploitation par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches.

Sont ainsi identifiées :

- une Zone de Protection Spéciale[3] ;
- six Zones Spéciales de Conservation[4] (ou Site d'Intérêt Communautaire[5]).

Parmi ces sites, trois relevant de la Directive 92/43/CEE sont retenus dans le cadre de l'évaluation, et dont l'un ne bénéficie que d'une simple "approche". Afin d'être complets, nous apportons également des informations concernant la ZPS relevant de la Directive 79/409/CE, cependant distante d'une vingtaine de kilomètres du projet.

Il convient de se référer aux chapitres 3.4. et 3.5 pour le détail.

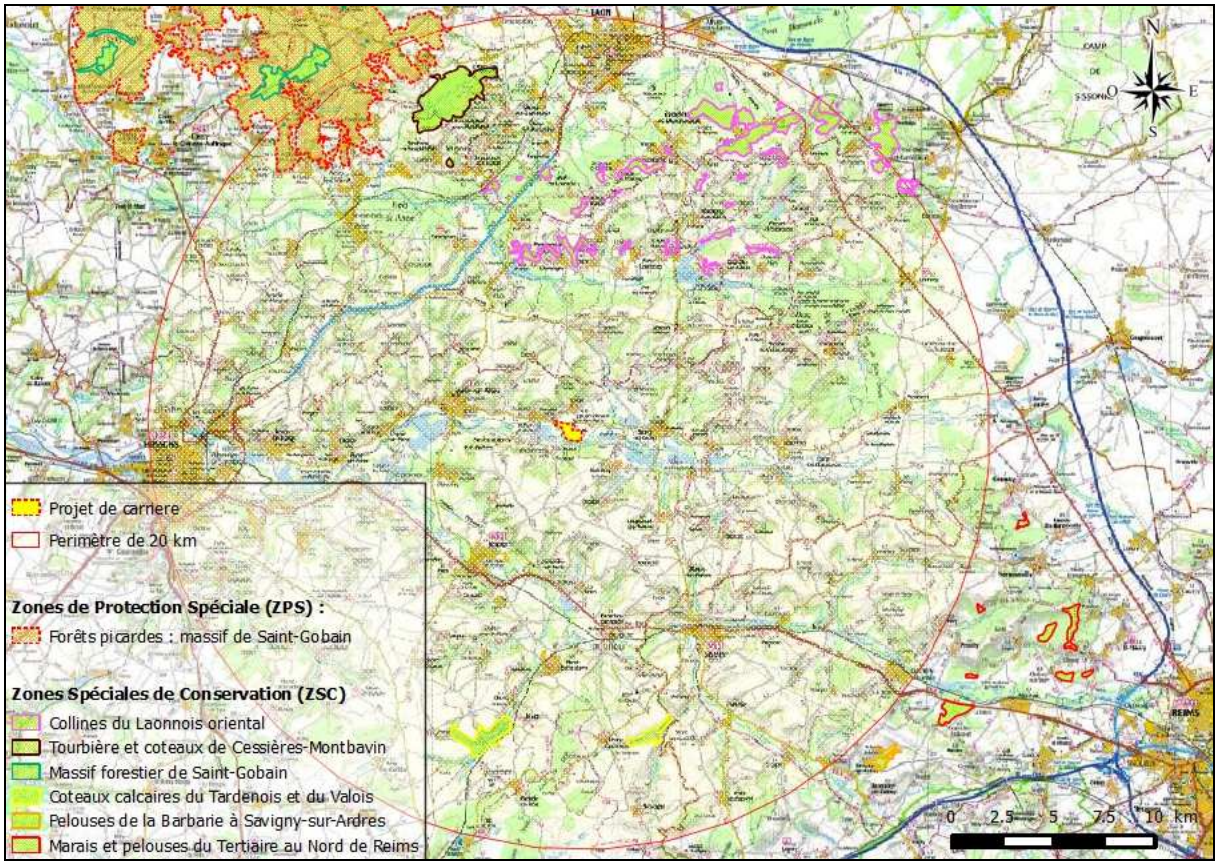
Projet de carriere
Perimètre de 20 km
Zones de Protection Spéciale (ZPS) :
Forêts picardes : massif de Saint-Gobain
Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
Collines du Laonnois oriental
Tourbière et coteaux de Cessières-Montbavin
Massif forestier de Saint-Gobain
Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois
Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres
Marais et pelouses du Tertiaire au Nord de Reims
0 2.5 5 7.5 10 km
N
E
S
O

Figure 3 : Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet d'exploitation
Fond de plan : IGN / Géoportail

[3] ZPS
[4] ZSC
[5] SIC

3.4. Sites Natura 2000 retenus dans le cadre de l'évaluation

3.4.1. Site d'Intérêt Communautaire "Collines du Laonnois oriental"

Un seul site Natura 2000 relevant de la Directive "Habitats" est situé à moins de 10 kilomètres du projet d'exploitation. Il s'agit du Site d'Intérêt Communautaire "Collines du Laonnois oriental", retenu dans le cadre de la présente évaluation.

Ce site référencé FR2200395 s'étend sur 1378 hectares, en plusieurs sites éclatés. La démarche de Document d'Objectifs[6] est aboutie.

On y trouve un ensemble exceptionnel de coteaux, vallées et plateaux calcaires, représentatif des potentialités d'habitats remarquables des collines du Laonnois oriental. Il constitue un réservoir exceptionnel de diversité d'habitat et de flore sans équivalent en plaine, dans une petite région froide très originale sur le plan climatique. La variété des substrats thanétiens combinée à une géomorphologie tourmentée de la bordure septentrionale et orientale du tertiaire parisien et à une exploitation agricole traditionnelle de petite montagne, ont permis une différentiation d'habitats remarquables. S'y cumulent des intérêts floristiques et faunistiques très importants.

Parmi les habitats les plus originaux figurent les pelouses endémiques xéro-montagnardes à *Aster amellus* et xéro-thermocontinentales de *l'Hélienthemo obscuri-Prunelletum grandiflorea*, les pelouses xériques thermophiles en limite d'aire absolue du *xérobromion* et des séries dynamiques calcicoles qui leurs sont liées avec divers ourlets, fourrés, prébois riches en orchidées, d'affinités biogéographiques médio-européennes très marquées.

Cette diversité de systèmes et d'habitats induits de nombreux intérêts spécifiques. La conjonction des cortèges phytogéographiques et les variétés édaphiques assure la présence de nombreuses plantes rares ou menacées.

Les habitats naturels qui ont justifié la désignation de ce Site d'Intérêt Communautaire au titre de la Directive 92/43/CEE sont listés dans le tableau ci-dessous.

Habitats naturels	Couverture
Formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires	0,18%
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonement sur calcaire	**1,3%**
Formation herbeuse à *Nardus stricta* riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes et des zones submontagnardes de l'Europe continentale	**0,01%**
Prairies maigres de fauche de basse altitude	0,34%
Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limonneux	0,61%

[6] DOCOB

Mégaphorbiaie hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards alpins	0,19%
Tourbières de transitions et tremblantes	0,01%
Dépression sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*	0,21%
Source pétrifiante avec formation de tuf (*Cratoneurion*)	**0,01%**
Tourbières basses alcalines	0,2%
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*	0,7%
Hêtraies à *Asperulo Fagetum*	4,4%
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus et Agrostis*	0,01%
Eaux oligomesotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara sp*	0,01%
Lacs eutrophes avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharion*	0,01%
Forêts de pentes à éboulis ou ravin du *Tilio Acerion*	**0,23%**
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sableuses à *Quercus robur*	0,34%
Tourbières boisées	**0,43%**
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*	**0,01%**
Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*	0,01%
Landes sèche européennes	0,01%

*Les habitats notés **en gras** (habitats "Prioritaires") sont en danger sur le territoire européen des états membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.*

Concernant la faune, ce sont sept espèces de la Directive 92/43/CEE qui ont justifié la désignation de ce Site d'Intérêt Communautaire.

Liste des espèces visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE

	Espèces végétales et animales présentes	Intérêt du site
Invertébrés	Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)	Site important
Amphibien	Triton crêté (*Triturus cristatus*)	Espèce présente mais non significative
Mammifères	Grand murin (*Myotis myotis*)	Résidente -Hivernage
	Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	Résidente -Hivernage
	Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	Résidente -Hivernage
	Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	Résidente -Hivernage
	Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)	Résidente -Hivernage

3.4.2. Site d'Intérêt Communautaire "Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin"

Le second site Natura 2000 retenu dans le cadre de l'évaluation est situé à environ 10 kilomètres du projet : il s'agit du Site d'Intérêt Communautaire FR2200396 "Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin".

Ce site est référencé FR2200396, il a été proposé comme Site d'Intérêt Communautaire en février 2001. La démarche de DOCOB est aboutie.

Le site s'étend sur 683 hectares à une altitude variant entre 69 et 177 mètres.

Exceptionnel ensemble de systèmes tourbeux acide et alcalin à caractère boréoatlantique et montagnard, associés à des versants avec expositions et substrats variés, il est situé sur la marge Nord du Tertiaire parisien à proximité de Laon.

Il représente l'un des sites les plus riches et les plus diversifiés des plaines d'Europe occidentales. En particulier, les tourbières neutro-alcalines à *hypnacées*, les tourbières acides à sphaignes, les bois tourbeux dérivés (associées à un réseau d'habitats pelousaires à forestiers sur calcaire lutétien), atteignent ici un développement et une complémentarité nulle part égalés en plaine.

Sur le plan botanique et phytogéographique, le site des Tourbières et coteaux de Cessières-Montbavin atteint des records européens de diversité et d'originalité en plaine avec près de 500 espèces et 50 plantes protégées.

Le système tourbeux neutro-calcicole, précontinental et sub-montagnard, montre une série complète d'habitats hydromorphes.

Le système oligotrophe acide, lié aux sables thanétiens, comporte principalement l'une des dernières tourbières bombées à sphaignes des plaines de l'Europe de l'Ouest (*Calluno vulgaris - Sphagnion papillosi*), dont une part est aujourd'hui boisée sous forme de bétulaie pubescente oligotrophe à sphaignes, diverses landes relictuelles humides et sèches, accompagnées de pelouses pionnières sur sables mobiles ou fixés.

Sur le flanc est de la cuvette est développé un complexe de forêts de pente et de pré-bois calcicoles avec pelouses relictuelles typiques et représentatives du Laonnois occidental (*Antherico ramosi-Pulsatilletum vulgaris*, *Veronico scheereri-Koelerietum macranthae*, ...) et ourlets à *Anemone sylvestris* (site éclaté de Chaillevois).

Aux intérêts biogéographiques, biocénotiques, écologiques s'ajoutent divers intérêts paysagers, historiques et dynamiques.

Les habitats naturels qui ont justifié la désignation de ce Site d'Intérêt Communautaire au titre de la Directive 92/43/CEE sont listés dans le tableau ci-dessous.

Habitats naturels remarquables	**Couverture**
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)	**1%**
Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	**1%**
Tourbières hautes actives	**1%**
Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)	5%
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	5%
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	1%
Tourbières de transition et tremblantes	1%
Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporio*n	1%
Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*	**5%**
Tourbières basses alcalines	5%
Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetu*m	5%
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerio*n	**5%**
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*	2%
Tourbières boisées	**10%**
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae*, *Salicion albae*)	**5%**
Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*	5%
Landes sèches européennes	5%

*Les habitats notés **en gras** (habitats "Prioritaires") sont en danger sur le territoire européen des états membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.*

Une seule espèce animale est visée à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE pour ce site Natura 2000 : il s'agit du cuivré des marais (*Lycaena dispar*), lépidoptère diurne caractéristique des prairies de fauche.

3.4.3. Approche simplifiée de la Zone Spéciale de Conservation des "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois"

La ZSC FR2200399 des "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois" est situées à environ 14 kms au sud du projet d'exploitation, dans un contexte environnemental radicalement différent.

Nous reprenons ci-dessous le texte du Formulaire Standard de Données :

"Les coteaux du Tardenois et du Valois forment un site éclaté de deux sous-unités géographiques distinctes. Elles se caractérisent par un ensemble de pelouses calcaires ensoleillées relictuelles en voie de disparition en Europe occidentale, accompagnées de l'ensemble dynamique de lisières et fourrés de recolonisation. Les pelouses calcaires sont représentées par deux habitats à affinités continentales, inféodés au calcaire Lutétien et particuliers au Tertiaire Parisien. Il s'agit d'une part d'une pelouse de très grande valeur patrimoniale se développant sur sols très secs et n'existant que dans le Nord Est du Bassin Parisien (Vallée de la Muze en particulier) et d'autre part d'une pelouse des sols moins secs, plus répandue et représentative des Larris du Bassin Parisien. On rencontre également sur les coteaux des végétations pionnières remarquables mêlées d'espèces annuelles liées aux dalles calcaires.

Ces pelouses, notamment dans la vallée de l'Ordillon, sont représentées par des communautés exceptionnellement saturées en espèces (jusqu'à plus de 50 plantes supérieures au m2, ce qui constitue un record pour le nord de la France). Il existe en outre, en bas de coteau, dans la vallée de la Muze, un petit marais possédant une flore remarquable et des végétations tourbeuses endémiques. Il constitue l'un des derniers exemples de zone humide tourbeuse alcaline à caractère continental de tout le Nord de la France."

Les espèces qui ont justifié la désignation de cette ZSC sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Liste des espèces visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE

	Espèces végétales et animales présentes	Intérêt du site
Invertébrés	Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)	Espèce présente
	Vertigo étroit (*Vertigo angustior*)	Espèce présente
Amphibien	Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)	Espèce présente
Mammifères	Grand murin (*Myotis myotis*)	Résidente -Hivernage
	Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	Résidente -Hivernage
	Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	Résidente -Hivernage

Les deux tableaux ci-dessous reprennent quant à eux la liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur la ZSC dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs (dont les tableaux sont extraits).

Liste des habitats d'intérêt communautaire

(Tableaux extraits du Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR2200399 «Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois». BIOTOPE, septembre 2011)

TABLEAU 4 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRES DU TARDENOIS ET DU VALOIS »

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Intitulé cahier d'habitats	Code cahier d'habitats	Intitulé de l'habitat dans le Docob	Code Corine Biotope
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	Tapis immergés de characées	22.44
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	3150-2	Herbier aquatique à Cératophylle immergé	22.41
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)*	6210	Pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance précontinentale	6210-23	Pelouses sèches sur calcaire	34.322
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)	6410	Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est	6410-1	Prairie humide Molinie	37.31
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-4	Mégaphorbiaie	37.7
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Carex davallianae*	7210*	Végétations à Marisque	7210-1*	Cladiaie	53.3
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	7220*	Communautés des sources et suintements carbonatés	7220-1*	Sources pétrifiantes	54.12

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR2200399 « Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois »
Diagnostics écologique et socio-économique, enjeux de conservation
BIOTOPE, septembre 2011

37

TABLEAU 4 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRES DU TARDENOIS ET DU VALOIS »

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Intitulé cahier d'habitats	Code cahier	Intitulé de l'habitat dans le	Code Corine Biotope
Tourbières basses alcalines	7230	Végétation des bas-marais neutro-alcalins	7230-1	Bas-marais alcalins	54.2
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	91E0*	Aulnaies (-frênaies) à hautes herbes	91E0-8*	Aulnaie-Frênaie alluviale	44.31
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	6110*	Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	6110-1*	Dalles calcaires	34.11

Légende : Intitulé Natura 2000 : **Nom de l'habitat générique tel qu'il est désigné dans la Directive « Habitats ». Ce nom est celui qui apparaît sur les cartes d'habitats du Docob.**
Code Natura 2000 : **Code Natura 2000 de l'habitat générique**
Intitulé cahier d'habitats : Libellé de l'habitat élémentaire (déclinaison en sous-type de l'habitat générique) suivant les Cahiers d'Habitats
Code cahier d'habitats : Code de l'habitat élémentaire suivant les Cahiers d'Habitats
Intitulé de l'habitat dans le Docob : nom par lequel est désigné l'habitat dans le Docob

3.5. Sites Natura 2000 non retenus dans le cadre de l'évaluation

3.5.1. Zones Spéciales de Conservation (ou Sites d'Intérêt Communautaire)

Les ZSC ou SIC dont la distance au projet d'exploitation est supérieure à 15 kilomètres n'ont pas été retenus dans le cadre de la présente évaluation.

Aucune aire d'évaluation spécifique définie dans le *mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 en Picardie (DREAL)* ne va au-delà de 10 kilomètres.

Pour ce même critère de distance, aucun habitat d'intérêt communautaire identifié dans ces sites Natura 2000 distants de plus de 10 kilomètres du projet ne pourrait être impacté par celui-ci : il n'existe pas de vecteur suffisant qui puisse apporter des nuisances depuis le site jusqu'à eux.

Il s'agit des sites Natura 2000 suivants :

- ZSC FR2200392 du "Massif forestier de Saint-Gobain", à environ 20 kms au nord ouest du projet ;
- SIC FR2100274 des "Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims", à près de 21 kms du projet ;
- SIC FR2100262 des "Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres", situé 21 kms au sud-ouest du projet.

3.5.2. Zone de Protection Spéciale

➔ Référencée FR2212002, la Zone de Protection Spéciale "Forêts picardes : massif forestier de Saint-Gobain" est située à un peu plus de 15 kms au nord-ouest du périmètre soumis au dossier ICPE (en son point le plus proche). Ce site Natura 2000 s'étend sur 11 771 hectares dont la protection est rendue nécessaire afin d'assurer la survie et la reproduction d'une avifaune forestière riche et diversifiée.

Le Document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 est en cours de réalisation.

Les espèces qui ont justifié la désignation de cette ZPS sont reprises dans le tableau page suivante dans lequel est également indiqué l'aire d'évaluation spécifique pour chacune d'elles.

Oiseaux	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique	Espèce à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation des incidences
Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)	Non prioritaire	3,5 kms autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	NON
Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)	Non prioritaire	3 kms autour des sites de reproduction	NON
Grue cendrée (*Grus grus*)	-	3 km	NON
Pic mar (*Dendrocopos medius*)	Non prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	NON
Pic noir (*Dryocopus martius*)	Non prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	NON
Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)	Non prioritaire	3 kms autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	NON

Selon les aires d'évaluation spécifique retenues par la DREAL Picardie, la ZPS "Forêts picardes : massif forestier de Saint-Gobain" n'est pas à prendre en compte dans le cadre de la présente évaluation.

Nous précisons et confirmons cependant, afin de compléter cette formulation, que le projet d'exploitation n'est pas de nature à impacter l'habitat forestier et prairial des six espèces identifiées dans le tableau :

- Aucune d'entre elle n'a été observée sur le site du projet ;
- Ce dernier reste sans véritable attractivité pour les espèces considérées ;
- Et il n'existe pas de vecteur qui soit susceptible de générer des impacts (direct et indirect) depuis le site de la carrière jusqu'au massif forestier en question.

IV. INCIDENCES DU PROJET D'EXPLOITATION SUR LES HABITATS DES SIC/ZSC

4.1. Préambule

Le projet d'exploitation de matériaux alluvionnaires ne se superpose à aucun des sites Natura 2000 identifiés.

La distance qui sépare le projet d'exploitation et les trois sites Natura 2000 retenus dans le cadre de la présente évaluation :

- **est d'environ 8 kilomètres pour le site des "Collines du Laonnois oriental";**
- **est d'environ 10,2 kilomètres pour le site des "Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin";**
- **atteint environ 14 kilomètres pour le site des "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois".**

Ces distances sont relativement élevées et il existe de nombreux éléments physiques et paysagers qui distinguent et séparent le site du projet et les sites Natura 2000 considérés (villages, vallée de l'Ailette, vallée de la Vesle, coteaux et plateaux forestiers)…

4.2. Incidences directes

Le projet ICPE ne se superpose pas à ces sites Natura 2000 dont il est situé à une distance importante supérieure à 8 kilomètres dans les trois cas.

Le projet sera donc <u>sans aucun impact direct</u> sur les habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont justifié leur désignation.

4.3. Incidences indirectes

Les perturbations indirectes que le projet ICPE pourrait induire n'ont pas de vecteur suffisant pour venir affecter les habitats et les espèces de ces trois sites Natura 2000.

➔ Du fait de la distance et des "facteurs" géographique et physique qui séparent le site Natura 2000 "Collines du Laonnois oriental" et le projet ICPE, aucune perturbation générée par l'activité de ce dernier (nuisances sonores et olfactives, dérangement humain, poussières, incidences sur l'hydrogéologie) n'aura d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Le constat est identique pour les deux autres sites Natura 2000, plus éloignés du projet.

V. INCIDENCES DU PROJET D'EXPLOITATION SUR LES ESPÈCES DU SITE FR 2200395

5.1. Espèces prises en compte

➔ Le projet ICPE est situé :

- à environ 8 kilomètres du site Natura 2000 "Collines du Laonnois oriental" ;
- en conséquence à plus de 5 kilomètres de tout gîte de parturition (chiroptères) inclut dans ce site Natura 2000 ;
- à environ 9,2 kilomètres du site d'hibernation (chiroptère) le plus proche au sein du site Natura 2000 : il s'agit ici de la cavité de Colligis-Crandelain où sont présents le grand rhinolophe, le murin de Daubenton et le petit rhinolophe.

Selon le mode d'emploi évoqué au *3.2. Méthodologie*, en référence à ces distances séparatives et aux aires d'évaluation spécifique reprises dans le tableau ci-dessous :

- **le cuivré des marais n'est pas concerné par l'évaluation ;**
- **le triton crêté n'est pas concerné par l'évaluation ;**
- **les gîtes de parturition pour les chiroptères ne sont pas non plus concernés.**

En revanche, il convient de prendre en compte le grand rhinolophe et le petit rhinolophe, référencés dans la cavité de Colligis-Crandelain et ayant tout deux justifié la désignation du site Natura 2000.

Espèce	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique	Espèce à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation
Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*)	Non évalué	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	NON
Triton crêté *(Triturus cristatus)*	Moyennement prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	NON
Grand murin (*Myotis myotis*)	Fortement prioritaire	- 5 kms autour des gîtes de parturition - 10 kms autour des sites d'hibernation	NON (référencé dans la cavité de Presles-et-Thierny, à 11 kms)
Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	Fortement prioritaire	- 5 kms autour des gîtes de parturition - 10 kms autour des sites d'hibernation	**OUI** **(référencés dans la cavité de Colligis-Crandelain)**
Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	Prioritaire	- 5 kms autour des gîtes de parturition - 10 kms autour des sites d'hibernation	
Murinà oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	Prioritaire	- 5 kms autour des gîtes de parturition - 10 kms autour des sites d'hibernation	NON (non référencés dans la cavité de Colligis-Crandelain)
Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)	Fortement prioritaire	- 5 kms autour des gîtes de parturition - 10 kms autour des sites d'hibernation	

5.2. Incidences du projet d'exploitation sur les deux espèces retenues

5.2.1. Incidences sur les individus en hibernation et sur la cavité d'hibernation

Ci-dessous, l'extrait de la cartographie reprenant la localisation des sites d'hibernation pour les chiroptères dans le site Natura 2000 "Collines du Laonnois oriental" permet de visualiser la cavité de Colligis-Crandelain dont il est ici question.
Le projet d'exploitation est situé environ 8 kilomètres au sud-ouest.

→ La cartographie complète est proposée en annexe 2.

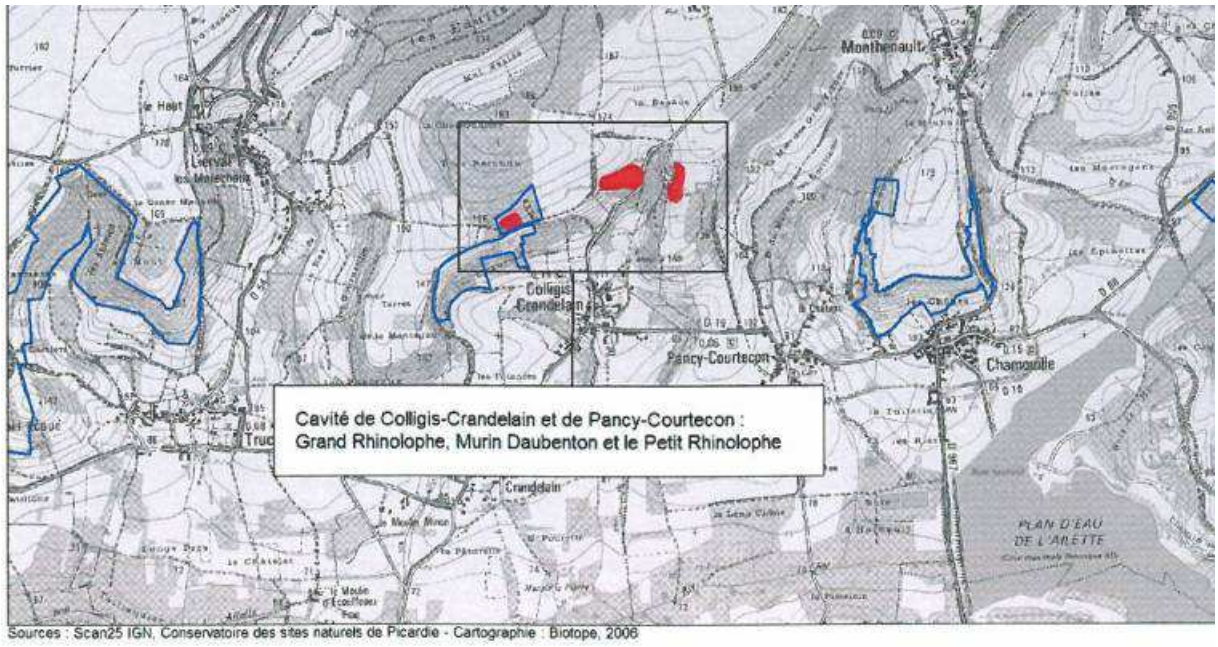
Montenault
Colligis-Crandelain
Pancy-Courtecon
Champouille
Crandelain
PLAN D'EAU DE L'ARETTE
Cavité de Colligis-Crandelain et de Pancy-Courtecon :
Grand Rhinolophe, Murin Daubenton et le Petit Rhinolophe
Sources : Scan25 IGN, Conservatoire des sites naturels de Picardie - Cartographie : Biotope, 2006

Document d'objectifs du site d'importance communautaire FR2200395 « Collines du Laonnois oriental »
Tome 1 – Atlas cartographique. – septembre 2006

DOCOB "Collines du Laonnois oriental"

Extrait de la carte de localisation des sites d'hibernation des chauves-souris

➔ Pour le grand rhinolophe comme pour le petit rhinolophe, l'exploitation du site de Soupir ne mettra pas en péril les individus en hibernation dans la cavité de Colligis-Crandelain.
En effet, considérant le critère distance et l'absence de vecteur susceptible de générer des impacts depuis la carrière jusqu'à la cavité, il apparaît qu'aucune incidence directe ou indirecte de l'exploitation ne pourra être ressentie par les individus en hibernation dans la cavité de Colligis-Crandelain.

5.2.2. Incidences potentielles sur les individus en déplacement au niveau du projet d'exploitation

➔ **Les milieux boisés et arbustifs riverains de la rivière en limite sud du projet d'exploitation forment un linéaire susceptible de constituer un corridor potentiellement utilisé par le grand rhinolophe et par le petit rhinolophe (zone de chasse et/ou axe de déplacement).**

Le projet d'exploitation concerne une zone agricole cultivée et il n'aura aucun impact sur la fonctionnalité écologique de ce corridor boisé dont la conservation n'est en aucun cas remise en cause par le projet.

Nous avons repris ci-dessous un extrait des fiches descriptives du grand et du petit rhinolophe (*intégralité des fiches en annexes 3 et 4*), portant sur leur écologie.

Grand rhinolophe

Habitats & éléments d'écologie appliqués à la Picardie

Le Grand rhinolophe fréquente en général des secteurs de bocage, les parcs et jardins… Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins …. Il fréquente peu ou pas, les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres.

Le pâturage par les bovins est très positif de par la diversification de structure de la végétation et l'apport de fèces, qui favorisent le développement d'insectes coprophages.

Petit rhinolophe

Le Petit rhinolophe recherche surtout les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante pour l'espèce, même si ce dernier a été observé traversant des espaces agricoles dépourvus de végétation (Ecothème, obs. pers.).

Les terrains de chasse du Petit rhinolophe sont essentiellement forestiers ou associés aux structures végétales de transition (lisières forestières, bocages, écotones...).
Les corridors biologiques ont donc un rôle primordial dans la connexion entre les différentes populations.
La présence de milieux humides (étangs, rivières, etc.) est une constante du milieu préférentiel dans plusieurs études et semble notamment importante pour les colonies de mise bas, les femelles y trouvant l'abondance de proies nécessaires à la gestation et à l'élevage des jeunes. Malgré son aversion pour les secteurs d'agriculture intensive, il arrive que ses territoires soient adjacents à des zones de grandes cultures, comme on peut le voir en vallée de l'Automne.

VI. INCIDENCES DU PROJET D'EXPLOITATION SUR L'ESPÈCE DU SITE FR 2200396

Pour le Site d'Intérêt Communautaire FR2200396 "Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin", situé environ 10,2 kms au nord du projet, une seule espèce animale est visée à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE : il s'agit du cuivré des marais (*Lycaena dispar*). **L'aire d'évaluation spécifique pour cette espèce atteint un kilomètre autour des sites de reproduction et des domaines vitaux**. Le cuivré des marais n'est donc pas concerné par l'évaluation.

Cependant, nous ajoutons ici :

- **que le projet n'est pas de nature à impacter directement l'habitat du cuivré des marais au sein de ce site Natura 2000 pas plus qu'il ne sera impactant pour l'espèce ;**
- **Et qu'en terme d'incidence indirecte,** il apparaît que les perturbations que le projet ICPE pourrait induire n'ont pas de vecteur suffisant pour venir affecter le cuivré des marais : du fait de la distance qui sépare le projet et le site Natura 2000, le risque de perturbation (poussières, dérangement humain, etc) est nul, et, pour la même raison, aucune perturbation générée par l'activité du site ne saurait impacter le cuivré des marais ;
- Enfin, il convient d'ajouter que le projet ne concerne pas d'habitat favorable au cuivré des marais.

VII. INCIDENCES DU PROJET D'EXPLOITATION SUR LES ESPÈCES DU SITE FR 2200399

Pour les espèces de la Zone Spéciale de Conservation FR2200399 des "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois", nous avons repris les éléments d'évaluation du mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000", dans le tableau ci-dessous.

Considérant **les aires d'évaluation spécifique retenues par la DREAL Picardie et la distance entre le projet et la ZSC (supérieure à 14 kilomètres), les espèces considérées ne sont pas à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation.**

Nous précisons et confirmons cependant que le projet d'exploitation n'est pas de nature à impacter les habitats de ces espèces : les perturbations que le projet ICPE pourrait induire n'ont pas de vecteur suffisant pour venir les affecter.

Du fait de la distance qui sépare le projet et le site Natura 2000, le risque de perturbation (poussières, dérangement humain, etc) est nul.

Enfin, les interactions entre le site du projet (agricole) et les chiroptères (dans le cas présent) restent peu probables sinon négligeables.

Espèce	Priorité de conservation régionale	Aire d'évaluation spécifique depuis le site Natura 2000 où ils sont identifiés	Espèce à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation
Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)	Non évalué	- Bassin versant - Nappe phréatique liée à l'habitat	NON
Vertigo étroit (*Vertigo angustior*)	Non évalué		
Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)	Moyennement prioritaire	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	NON
Grand murin (*Myotis myotis*)	Fortement prioritaire	- 5 kms autour des gîtes de parturition - 10 kms autour des sites d'hibernation	NON
Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	Fortement prioritaire	- 5 kms autour des gîtes de parturition - 10 kms autour des sites d'hibernation	
Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	Prioritaire	- 5 kms autour des gîtes de parturition - 10 kms autour des sites d'hibernation	

VIII. CONCLUSION

En considérant :

- les caractéristiques du projet ICPE ;
- les informations recueillies pour le site Natura 2000 "Collines du Laonnois oriental", retenu dans le cadre de la présente évaluation ;
- les informations recueillies pour le site Natura 2000 "Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin", également retenu dans le cadre de la présente évaluation ;
- les informations recueillies pour le site Natura 2000 des "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois",
- les habitats, les espèces et habitats d'espèces qui ont justifié la désignation de ces sites Natura 2000 ;

Il apparaît que le projet ICPE n'engendrera aucun impact direct ou indirect, sur les habitats, les espèces et habitats d'espèces qui ont justifié la désignation de ces sites Natura 2000.

Le projet d'exploitation de matériaux alluvionnaires à Soupir ne remet pas en cause la fonctionnalité écologique et les objectifs de conservation des Sites d'Intérêt Communautaire "Collines du Laonnois oriental" et "Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin" et de la Zone Spéciale de Conservation des "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois".
Il n'aura aucun impact sur les intérêts naturalistes qui ont justifié leur désignation.

N'ayant constaté aucune atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 les plus proches du projet ICPE, l'évaluation des incidences s'achève à ce niveau (cf. schéma de principe page suivante)

Schéma de situation par rapport à la procédure

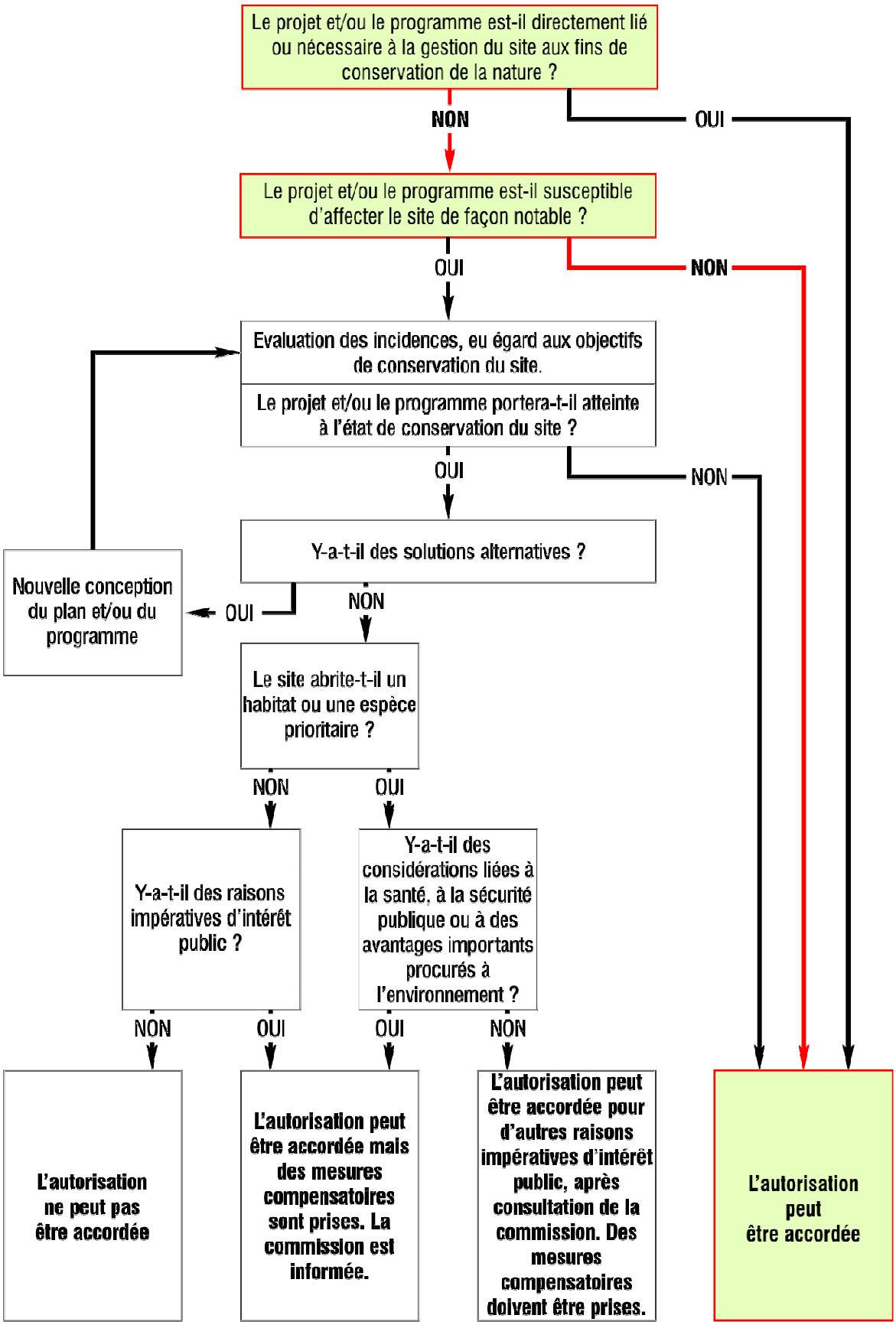
Le projet et/ou le programme est-il directement lié ou nécessaire à la gestion du site aux fins de conservation de la nature ?
NON
OUI
Le projet et/ou le programme est-il susceptible d'affecter le site de façon notable ?
OUI
NON
Evaluation des incidences, eu égard aux objectifs de conservation du site.
Le projet et/ou le programme portera-t-il atteinte à l'état de conservation du site ?
OUI
NON
Y-a-t-il des solutions alternatives ?
Nouvelle conception du plan et/ou du programme
OUI
NON
Le site abrite-t-il un habitat ou une espèce prioritaire ?
NON
OUI
Y-a-t-il des raisons impératives d'intérêt public ?
Y-a-t-il des considérations liées à la santé, à la sécurité publique ou à des avantages importants procurés à l'environnement ?
NON
OUI
OUI
NON
L'autorisation ne peut pas être accordée
L'autorisation peut être accordée mais des mesures compensatoires sont prises. La commission est informée.
L'autorisation peut être accordée pour d'autres raisons impératives d'intérêt public, après consultation de la commission. Des mesures compensatoires doivent être prises.
L'autorisation peut être accordée

IX. MÉTHODOLOGIE

7.1. Auteur de l'étude

Le dossier d'évaluation des incidences sur les enjeux Natura 2000 a été réalisé par Damien LECOMPTE, ingénieur d'études chez GÉOGRAM.

7.2. Méthodologie

1. Les sites Natura 2000 à prendre en compte ont été identifiés d'après les bases de données disponibles auprès de la DREAL Picardie ;
2. Les enjeux Natura 2000 ont été déterminés sur la base des formulaires standard de données fournis par l'INPN[7] (http://inpn.mnhn.fr) et à partir des informations recueillies sur le site Internet dédié à Natura 2000 en Picardie (www.natura2000-picardie.fr);
3. L'analyse des dispositions du projet et des vecteurs de perturbation a permis d'évaluer les impacts potentiels direct et indirect du projet sur les différents sites Natura 2000 identifiés.

[7] Inventaire National du Patrimoine Naturel

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : Formulaire Standard de Données – Site Natura 2000 "Collines du Laonnois oriental" – INPN

ANNEXE 2 : Localisation des sites d'hibernations pour les chiroptères – DOCOB du site Natura 2000 "Collines du Laonnois oriental"

ANNEXE 3 : Fiche descriptive du petit rhinolophe – Site Internet dédié à Natura 2000 en Picardie (http://www.natura2000-picardie.fr/index.html)

ANNEXE 4 : Fiche descriptive du grand rhinolophe – Site Internet dédié à Natura 2000 en Picardie (http://www.natura2000-picardie.fr/index.html)

ANNEXE 1 : Formulaire Standard de Données – Site Natura 2000 "Collines du Laonnois oriental" - INPN

INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel

Informations Recherche Programmes Indicateurs Téléchargements Partenaires

Programmes Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 **Formulaire Standard de Données**

FR2200395 - Collines du Laonnois oriental

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

Recherche de données Natura 2000

Cartographie du site Natura 2000

Ce FSD integre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

Description **Habitats** **Espèces** **Protections** **Activités** **Gestion** **Régimes de propriété** **Responsables**

Identification du site

Type : B (pSIC/SIC/ZSC)	**Code du site :** FR2200395	**Compilation :** 31/01/1996	**Mise à jour :** 31/03/2009
Appelation du site			
Collines du Laonnois oriental			
Dates de désignation / classement			
Date site proposé éligible comme SIC : 31/03/1999		Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012	
ZSC : premier arreté (JO RF) :		ZSC : dernier arreté (JO RF) :	

Texte de référence

Aucun texte de référence

Localisation du site

Coordonnées du centre (WGS 84):			
	Longitude : 3,72361 *(E 3°43'24")*	**Latitude :** 49,52722 *(N 49°31'37")*	
Superficie : 1 378 ha.		**Pourcentage de superficie marine :** 0%	
Altitude :	Min : 73 m.	Max : 200 m.	Moyenne : 0 m.

Région administrative :

REGION : PICARDIE
DEPARTEMENT : Aisne (100%)
COMMUNES : *L'information 'communes consultées' est en cours de validation.*

Régions biogéographiques :

Atlantique : 100%

Carte de localisation :

Description du site

Caractère général du site

Classes d'habitats	**Couverture**
Forêts caducifoliées	53%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	15%
Pelouses sèches, Steppes	11%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	9%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	7%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%

Autres caractéristiques du site

Ensemble de coteaux, vallées et plateaux calcaires réalisant un échantillonnage à caratère endémique, exemplaire et représentatif des potentialités d'habitats remarquables des collines du Laonnois oriental, choisis selon leur complémentarité médioeuropéenne, montagnarde et méridionale. Il constitue un réservoir exceptionnel de diversité d'habitats et de flore sans équivalents en plaine, propre au Laonnois, une petite région froide très originale sur le plan climatique. La variété des substrats (sables acides à neutroclines, calcaires et sablocalcaires, nappes perchées basique retenue par l'argile de Laon ou acide des sables thanétiens) combinée à une géomorphologie tourmentée de la bordure septentrionnale orientale du tertiaire parisien, à une exploitation agricole traditionnelle de "petite montagne", ont permis une différenciation d'habitats remarquables.
Parmi les habitas les plus originaux figurent les pelouses endémiques xéro-montagnardes à Aster amellus et xéro-thermo-continentales de l'Helienthemo obscuri-Prunelletum grandiflorae, les pelouses xériques thermophiles en limite d'aire absolue du xerobromion (Fumano procubentis-Caricetum humilis) et des série dynamiques calcicoles qui leur sont liées (Céphalentéro-Fagion sylvaticae type "Laonnois", Quercion pubescenti-petraeae), avec divers ourlets, fourrés, prébois, riches en orchidées, d'affinités biogéographique médioeuropéenne très marquées, les prairies à molinie et les bas marais tourbeux alcalins ou acides avec leurs phases pionnières, les habitats landicoles, les forêts froides de pente à Cardamine heptaphylla ou hygrophiles à Leucojum vernum, etc...

Qualité et importance

Cette diversité de systèmes et d'habitats induits de nombreux intérêts spécifiques :
Floristiques très grande diversité de la flore par conjonction des cortèges phytogéographiques et variété édaphique, notamment pour les cortèges calcicoles montagnard et thermophile, exceptionnelle flore protégée (54 taxons), très nombreuses plantes rares ou menacées, nombreuses limites d'aires et aires disjointes,
Entomologique notamment Odonates, Orthoptères et Lépidoptères avec une espèce de la Directive, Lycena dispar,
Ornithologiques (guilde forestière et pelousaire, ...),
Herpétologiques (la richesse du site en amphibiens et reptiles est indéniable, avec notamment la présence du Triton crêté),
Mammalogiques (chauve-souris avec cinq espèces de la Directive).

Vulnérabilité

L'abandon généralisé des pratiques traditionnelles, précipitant et multipliant l'embroussaillement et le boisement des pelouses calcaires, le drainage et la sylviculture intensive d'essences exotiques ont considérablement dégradé la structure et la qualité de cet ensemble. En raison de la dimension des enjeux, seule une solution globale alliant dynamique environnementale, agricole et économique doit être envisagée.

Désignation

Documentation

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr.* Le 27 février 2013.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle

Copyright © 2012 : Apycom jQuery Menus

FR2200395 - Collines du Laonnois oriental

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

Recherche de données Natura 2000

Cartographie du site Natura 2000

Ce FSD integre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités | Gestion | Régimes de propriété | Responsables

					EVALUATION		
CODE - INTITULE	COUVERTURE	SUPERFICIE (ha)	QUALITE DES DONNEES	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	GLOBALE
2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	0,01%	0,14		Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0,01%	0,14		Significative	2%≥p>0	Bonne	Significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,01%	0,14		Significative	2%≥p>0	Bonne	Significative
4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	0,01%	0,14		Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
4030 - Landes sèches européennes	0,01%	0,14		Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	0,18%	2,48		Significative	2%≥p>0	Bonne	Significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	1,3%	17,91		Bonne	2%≥p>0	Bonne	Bonne
6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	0,01%	0,14		Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,61%	8,41		Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,19%	2,62		Significative	2%≥p>0	Bonne	Significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	0,34%	4,69		Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,01%	0,14		Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	0,21%	2,89		Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	0,01%	0,14		Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
7230 - Tourbières basses alcalines	0,2%	2,76		Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	0,7%	9,65		Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	4,4%	60,63		Bonne	2%≥p>0	Bonne	Bonne
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *	0,23%	3,17		Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	0,34%	4,69		Significative	2%≥p>0	Excellente	Bonne
91D0 - Tourbières boisées *	0,43%	5,93		Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	0,01%	0,14		Significative	2%≥p>0	Bonne	Significative

* Habitats prioritaires

FR2200395 - Collines du Laonnois oriental

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

Recherche de données Natura 2000

Cartographie du site Natura 2000

Ce FSD integre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités | Gestion | Régimes de propriété | Responsables

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET éVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI

Exporter toutes les données espèces des Annexes : **CSV** | **Excel** | **XML**

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

			POPULATION					EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1304	***Rhinolophus ferrumequinum***	Hivernage	100	200	Individus	Présente		2%≥p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1303	***Rhinolophus hipposideros***	Hivernage	60	120	Individus	Présente		2%≥p>0%	Moyenne	Marginale	Moyenne
1321	***Myotis emarginatus***	Hivernage	150	300	Individus	Présente		2%≥p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1324	***Myotis myotis***	Hivernage	50	100	Individus	Présente		2%≥p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1323	***Myotis bechsteinii***	Hivernage	50	100	Individus	Présente		2%≥p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

Exporter les données: CSV | Excel | XML

AMPHIBIENS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

			POPULATION					EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1166	***Triturus cristatus***	Résidence			Individus	Présente		Non significative			

Exporter les données: CSV | Excel | XML

INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

			POPULATION					EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1060	***Lycaena dispar***	Résidence			Individus	Présente		2%≥p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

Exporter les données: CSV | Excel | XML

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE

GROUPE	NOM	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	MOTIVATION
Amphibien	***Rana dalmatina***			Individus	Présente	- Espèce d...
	Triturus alpestris			Individus	Présente	- Autre ra...
Invertébré	***Coenonympha glycerion***			Individus	Présente	- Espèce d...
	Cordulegaster boltonii			Individus	Présente	- Autre ra...
	Sympecma fusca			Individus	Présente	- Autre ra...
Mammifère	***Nyctalus leisleri***			Individus	Présente	- Espèce d...
	Nyctalus noctula			Individus	Présente	- Espèce d...
Plante	***Aconitum napellus subsp. lusitanicum***			Individus	Présente	- Autre ra...
	Anacamptis palustris			Individus	Présente	- Espèce d...
	Anagallis tenella			Individus	Présente	- Autre ra...
	Anthericum ramosum			Individus	Présente	- Autre ra...
	Armeria arenaria			Individus	Présente	- Autre ra...
	Aster amellus			Individus	Présente	- Autre ra...
	Cardamine heptaphylla			Individus	Présente	- Autre ra...
	Carex halleriana			Individus	Présente	- Autre ra...
	Carex ornithopoda			Individus	Présente	- Autre ra...
	Carex pulicaris			Individus	Présente	- Autre ra...

GROUPE	NOM	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	MOTIVATION
	Carex reichenbachii			Individus	Présente	- Autre ra...
	Dactylorhiza incarnata			Individus	Présente	- Espèce d...
	Dactylorhiza praetermissa			Individus	Présente	- Espèce d...
	Drosera rotundifolia			Individus	Présente	- Autre ra...
	Eleocharis quinqueflora			Individus	Présente	- Autre ra...
	Equisetum hyemale			Individus	Présente	- Autre ra...
	Erica tetralix			Individus	Présente	- Autre ra...
	Eriophorum latifolium			Individus	Présente	- Autre ra...
	Eriophorum polystachion			Individus	Présente	- Autre ra...
	Fumana procumbens			Individus	Présente	- Autre ra...
	Galium boreale			Individus	Présente	- Autre ra...
	Genista anglica			Individus	Présente	- Autre ra...
	Genista pilosa			Individus	Présente	- Autre ra...
	Gentiana pneumonanthe			Individus	Présente	- Autre ra...
	Geranium sylvaticum			Individus	Présente	- Autre ra...
	Gymnadenia odoratissima			Individus	Présente	- Espèce d...
	Herminium monorchis			Individus	Présente	- Espèce d...
	Inula salicina			Individus	Présente	- Autre ra...
	Laserpitium latifolium			Individus	Présente	- Autre ra...
	Lathyrus niger			Individus	Présente	- Autre ra...
	Leucojum vernum			Individus	Présente	- Autre ra...
	Limodorum abortivum			Individus	Présente	- Espèce d...
	Menyanthes trifoliata			Individus	Présente	- Autre ra...
	Ononis pusilla			Individus	Présente	- Autre ra...
	Ophioglossum vulgatum			Individus	Présente	- Autre ra...
	Ophrys araneola			Individus	Présente	- Espèce d...
	Ophrys aranifera subsp. aranifera			Individus	Présente	- Autre ra...
	Orobanche rapum-genistae			Individus	Présente	- Autre ra...
	Pedicularis palustris			Individus	Présente	- Autre ra...
	Pinguicula vulgaris			Individus	Présente	- Autre ra...
	Polygala comosa			Individus	Présente	- Autre ra...
	Potamogeton coloratus			Individus	Présente	- Autre ra...
	Potamogeton polygonifolius			Individus	Présente	- Autre ra...
	Rhynchospora alba			Individus	Présente	- Autre ra...
	Rubus saxatilis			Individus	Présente	- Autre ra...
	Salix repens subsp. angustifolia			Individus	Présente	- Autre ra...
	Sorbus latifolia			Individus	Présente	- Autre ra...
	Tephroseris helenitis subsp. helenitis			Individus	Présente	- Autre ra...
	Teucrium montanum			Individus	Présente	- Autre ra...
	Thalictrum minus subsp. minus			Individus	Présente	- Autre ra...
	Trichophorum cespitosum subsp. germanicum			Individus	Présente	- Autre ra...
	Utricularia vulgaris			Individus	Présente	- Autre ra...
	Veronica scutellata			Individus	Présente	- Autre ra...
	Viola canina			Individus	Présente	- Autre ra...
Reptile	*Lacerta viridis*			Individus	Présente	- Espèce d...

Exporter les données: CSV | Excel | XML

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr.* Le 27 février 2013.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle

pyright © 2012 : Apycom jQuery Menus

ANNEXE 2 : Localisation des sites d'hibernations pour les chiroptères – DOCOB du site Natura 2000 "Collines du Laonnois oriental"

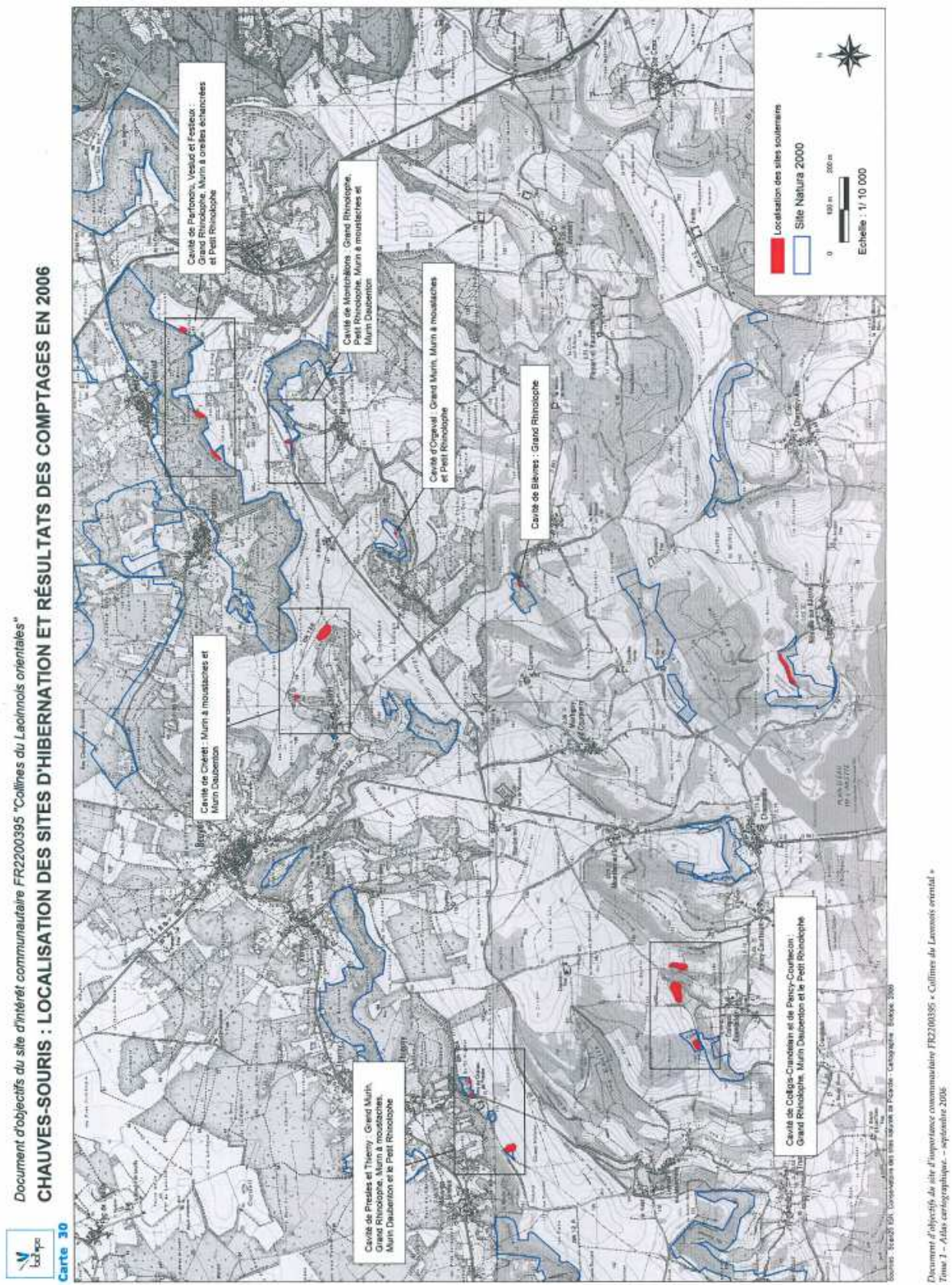
Carte 30
Document d'objectifs du site d'intérêt communautaire FR2200395 "Collines du Laonnois orientales"
CHAUVES-SOURIS : LOCALISATION DES SITES D'HIBERNATION ET RÉSULTATS DES COMPTAGES EN 2006
Cavité de Parfondru, Vesles et Festeux : Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées et Petit Rhinolophe
Cavité de Montchâlons : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à moustaches et Murin Daubenton
Cavité d'Orgeval : Grand Murin, Murin à moustaches et Petit Rhinolophe
Cavité de Bièvres : Grand Rhinolophe
Cavité de Chérêt : Murin à moustaches et Murin Daubenton
Cavité de Presles et Thierry : Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à moustaches, Murin Daubenton et le Petit Rhinolophe
Cavité de Colligis-Crandelain et de Pancy-Courtecon : Grand Rhinolophe, Murin Daubenton et le Petit Rhinolophe
Localisation des sites souterrains
Site Natura 2000
Echelle : 1/ 10 000
Document d'objectifs du site d'importance communautaire FR2200395 « Collines du Laonnois oriental »
Tome 1 – Atlas cartographique – septembre 2006

ANNEXE 3 : Fiche descriptive du petit rhinolophe – Site Internet dédié à Natura 2000 en Picardie (http://www.natura2000-picardie.fr/index.html)

Petit Rhinolophe	***Rhinolophus hipposideros***	
Mammifères	Chiroptères	Rhinolophidés
Code Natura 2000	1300	
Protection	Nationale	
Directive « Habitats Faune-Flore »	Annexes II et IV	

Photo : Ecothème

Photo : F. Spinelli-Dhuicq

Echelle biogéographique		**France**	**Picardie**						
Etat de conservation		Etat de conservation	Indice de rareté	Degré de menace	Niveau de connaissance	Nature du manque d'information	Répartition régionale / répartition biogéographique	Etat de conservation à l'échelle régionale	Priorité de conservation
Atlantique	Continental								
Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	-	Assez rare	En Danger critique En Danger Vulnérable Quasi menacé	Moyennement satisfaisant	Période de parturition principalement	Limite nord de l'aire de répartition en France. Quelques populations en Belgique et Grande-Bretagne. La Picardie est un bastion de l'espèce pour le nord de la France	Défavorable	Prioritaire

DESCRIPTION DE L'ESPECE	**ELEMENTS D'ECOLOGIE**
- Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens. - Tête + corps : 3,7-4,5 (4,7) cm ; envergure : 19,2-25,4 cm ; poids : (4) 5,6-9 (10) g. - Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval. - Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ». - Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun sans teinte roussâtre (gris foncé chez les jeunes), face ventrale grise à gris-blanc. Patagium et oreilles gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel). - Aucun dimorphisme sexuel.	Le Petit rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne, il a été noté en chasse à 1 510 m dans les Alpes. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant de friches, de prairies pâturées ou prairies de fauche. L'espèce est fidèle aux gîtes de parturition et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue. Au nord de l'aire de répartition, les gîtes de mise bas du Petit rhinolophe sont principalement les combles ou les caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus.

Répartition de l'espèce en Europe

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée. Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse. Le déclin de cette espèce survient particulièrement par la partie septentrionale de son aire de répartition.

Répartition de l'espèce en France

Le Petit rhinolophe est présent sur tout le territoire français, y compris en Corse, et dans les pays limitrophes. Il est absent de la région Nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie (avec notamment le Noyonnais). Mais, son aire de répartition régresse par le Nord : il subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Ile-de-France avec de très petites populations.

Répartition de l'espèce en Picardie

Le noyau de population est localisé entre Compiègne et Soisson, à cheval entre les départements de l'Oise et de l'Aisne. Il bénéficie d'un réseau de cavités, issu du temps de l'extraction de la craie et des champignonnières. Plus de 220 gîtes d'hibernation sont connus, les effectifs par site vont d'un individu à 174 pour un total en 2008 de 918 Petits Rhinolophes. En janvier 2011, le comptage d'une cavité du bois de Thiescourt totalisait 257 Petits Rhinolophes, ce qui constitue un record pour la Picardie.

Présence de l'espèce sur les sites Natura 2000 picards

N° ZSC	Dpt	Nom de site
FR2200380	60	MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE
FR2200382	60	MASSIF FORESTIER DE COMPIEGNE
FR2200383	02, 60	PRAIRIES ALLUVIALES DE L'OISE DE LA FERE A SEMPIGNY
FR2200392	02	MASSIF FORESTIER DE SAINT-GOBAIN
FR2200395	02	COLLINES DU LAONNOIS ORIENTAL
FR2200398	02	MASSIF FORESTIER DE RETZ
FR2200566	02, 60	COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE

Habitats & éléments d'écologie appliqués à la Picardie

En hiver, le Petit rhinolophe occupe tous les types de sites hypogés (caves, tunnels, ponts, galeries et puits de mines, blockhaus, etc…). Il a besoin d'obscurité totale, de températures comprises entre 4°C et 16°C, d'un degré d'hygrométrie généralement élevé et d'une tranquillité absolue.

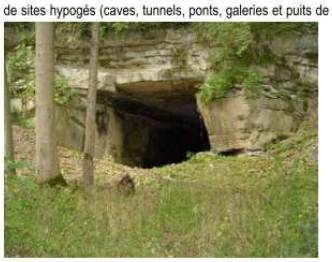

Les colonies de parturition s'installent plutôt dans des gîtes assez chauds et relativement clairs, sous les toitures ou dans les bâtiments (maisons particulières, fermes, granges, églises, châteaux, moulins, forts militaires...). On observe fréquemment des individus isolés dans de petites constructions.

Le Petit rhinolophe recherche surtout les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante pour l'espèce, même si ce dernier a été observé traversant des espaces agricoles dépourvus de végétation (Ecothème, obs. pers.).

Les terrains de chasse du Petit rhinolophe sont essentiellement forestiers ou associés aux structures végétales de transition (lisières forestières, bocages, écotones...).
Les corridors biologiques ont donc un rôle primordial dans la connexion entre les différentes populations.
La présence de milieux humides (étangs, rivières, etc.) est une constante du milieu préférentiel dans plusieurs études et semble notamment importante pour les colonies de mise bas, les femelles y trouvant l'abondance de proies nécessaires à la gestation et à l'élevage des jeunes. Malgré son aversion pour les secteurs d'agriculture intensive, il arrive que ses territoires soient adjacents à des zones de grandes cultures, comme on peut le voir en vallée de l'Automne.

Les différentes mesures types à mettre en place pour une meilleure conservation de l'espèce et/ou de ses habitats seront traitées dans une fiche à part entière.

Sources : http://inpn.mnhn.fr ; cahiers d'habitats Natura 2000 / Photo du haut : C. Louvet – Ecothème / Photo du bas : Ecosphère

ANNEXE 4 : Fiche descriptive du grand rhinolophe – Site Internet dédié à Natura 2000 en Picardie (http://www.natura2000-picardie.fr/index.html)

Grand Rhinolophe	***Rhinolophus ferrumequinum***	
Mammifères	Chiroptères	Rhinolophidés
Code Natura 2000	1304	
Protection	Nationale	
Directive « Habitats Faune-Flore »	Annexes II et IV	

Photo : C. Galet - Ecothème

Photo : F. Spinelli-Dhuicq -Ecothème

Echelle biogéographique		**France**	**Picardie**					
Etat de conservation		Etat de conservation	Indice de rareté	Degré de menace	Niveau de connaissance	Nature du manque d'information	Répartition régionale / répartition biogéographique	Etat de conservation à l'échelle régionale	Priorité de conservation
Atlantique	Continental								
Défavorable inadéquate	Défavorable inadéquate	-	Rare	En Danger Critique En Danger Vulnérable Quasi menacé	Moyennement satisfaisant	Sous prospection en période de parturition	Extrémité nord de son aire de répartition	Mauvais	Fortement prioritaire

DESCRIPTION DE L'ESPECE	**BIOLOGIE**
- Le Grand rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens avec une taille augmentant de l'ouest vers l'est de l'Europe. - Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g. - Oreille : 2-2,6 cm, large se terminant en pointe, dépourvue de tragus. - Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval - Au repos, le Grand rhinolophe, suspendu à la paroi s'enveloppe dans ses ailes. Pelage souple et lâche, la face dorsale gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux (gris cendré chez les jeunes), face ventrale gris-blanc à blanc jaunâtre. Patagium et oreilles gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel).	Le rut se déroule de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. L'espèce est sédentaire, elle parcourt généralement, 20 à 30 km entre les gîtes d'été et ceux d'hiver. Le Grand rhinolophe s'accroche à découvert, au plafond, isolément, en alignement ou en groupes plus ou moins denses selon la cavité. La première phase de chasse est suivie d'une phase de repos dans un gîte nocturne, puis alternent de courtes phases de chasse et des phases de repos. Le vol est lent, papillonnant, avec de brèves glissades, généralement à faible hauteur (0,3 m à 6 m). L'espèce évite généralement les espaces ouverts et suit les alignements d'arbres, les haies voûtées et les lisières boisées pour se déplacer ou chasser. Les proies consommées varient en fonction de la région et sont de taille moyenne à grosse.

Répartition de l'espèce en Europe

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.

Répartition de l'espèce en France

Connu dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).

Présence de l'espèce en Picardie

L'espèce est rare en Picardie et se concentre sur deux pôles distincts : la partie centrale de l'Aisne et l'ouest de la Somme. Environ 110 sites sont connus pour héberger le Grand Rhinolophe, avec 1 à 121 individus par site. Les maxima enregistrés en hivernage sont de 477 individus en 2008. Seulement quatre sites sont connus en estivage, tous dans l'Aisne, ils totalisent 100 individus.

Présence de l'espèce sur les sites Natura 2000 picards

N° ZSC	Dpt	Nom du site
FR2200354	80	MARAIS ET MONTS DE MAREUIL-CAUBERT
FR2200355	80	BASSE VALLEE DE LA SOMME DE PONT-REMY A BREILLY
FR2200362	60, 80	RESEAU DE COTEAUX ET VALLEE DU BASSIN DE LA SELLE
FR2200363	60, 80	VALLEE DE LA BRESLE
FR2200369	60	RESEAU DE COTEAUX CRAYEUX DU BASSIN DE L'OISE AVAL (BEAUVAISIS)
FR2200382	60	MASSIF FORESTIER DE COMPIEGNE
FR2200392	02	MASSIF FORESTIER DE SAINT-GOBAIN
FR2200395	02	COLLINES DU LAONNOIS ORIENTAL
FR2200566	02, 60	COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE

Habitats & éléments d'écologie appliqués à la Picardie

Le Grand rhinolophe fréquente en général des secteurs de bocage, les parcs et jardins… Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins …. Il fréquente peu ou pas, les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres.

Le pâturage par les bovins est très positif de par la diversification de structure de la végétation et l'apport de fèces, qui favorisent le développement d'insectes coprophages.

Les gîtes d'hibernation peuvent être des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines. Il a besoin d'une obscurité totale, d'une température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, une hygrométrie supérieure à 96%, une ventilation légère et une tranquillité garantie.

Les gîtes de parturition sont souvent des greniers, des bâtiments agricoles, des toitures d'églises ou de châteaux. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Les différentes mesures types à mettre en place pour une meilleure conservation de l'espèce et/ou de ses habitats seront traitées dans une fiche à part entière.

Sources : http://inpn.mnhn.fr ; Cahiers d'habitats Natura 2000 / Photo du haut : Ecothème ; photo du bas : Ecothème, S. Tourte.